



## SOMMAIRE

	Page
Point 98 de l'ordre du jour :	
Augmentation du nombre des membres du Comité des contributions	
Rapport de la Cinquième Commission . . . . .	1
Point 64 de l'ordre du jour :	
Question de Namibie ( <i>suite</i> ) :	
a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	
b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie;	
c) Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie . . . . .	1

**Président : M. Emilio ARENALES ( Guatemala).**

*En l'absence du Président, M. Ignatieff (Canada), vice-président, prend la présidence.*

## POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR

Augmentation du nombre des membres  
du Comité des contributions

## RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/7349)

1. M. MEYER-PICON (Mexique) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (*traduit de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport A/7349 que la Cinquième Commission soumet à l'examen de l'Assemblée générale, et qui est consacré au point 98 de l'ordre du jour, c'est-à-dire à une question nouvelle que l'Assemblée a décidé de soumettre à l'examen de la Cinquième Commission le 18 novembre 1968 [1722<sup>e</sup> séance].

2. La Cinquième Commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution figurant au paragraphe 9 de son rapport et elle espère que l'Assemblée l'approuvera également à l'unanimité.

*Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Cinquième Commission.*

3. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'invite maintenant l'Assemblée à porter son attention sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission [A/7349, par. 9]. Le projet de résolution ayant été adopté à l'unanimité par la Cinquième Commission, puis-je considérer que l'Assemblée l'adopte également à l'unanimité ?

*Le projet de résolution est adopté à l'unanimité [résolution 2390 (XXIII)] .*

4. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Puisque aucun représentant ne désire prendre la parole pour une explication de vote, je déclare terminé l'examen du point 98 de l'ordre du jour par l'Assemblée.

## POINT 64 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la Namibie (*suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
- b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie;
- c) Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie

5. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Puisque aucun orateur n'est inscrit sur ma liste et qu'aucune délégation n'a manifesté le désir de prendre la parole cet après-midi, l'Assemblée poursuivra l'examen de cette question mercredi matin, 27 novembre. J'invite instamment toutes les délégations qui désirent prendre la parole sur ce sujet devant l'Assemblée à inscrire leur nom sur la liste.

*La séance est levée à 15 h 30.*